



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 54854

Texte de la question

M. Pierre Léautey attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation rencontrées par de nombreux assurés sociaux auprès de la Ramgamex, assurance santé des indépendants, et les difficultés auxquelles ils se heurtent à l'occasion du remboursement de leurs frais de santé. En effet, la loi dispose que les soins dentaires, d'optique comme de stomatologie, sont remboursés aux taux plein sans avoir à passer au préalable, dans le cadre du parcours de soins, par le médecin traitant. Or cette caisse règle systématiquement *a minima* ces soins de stomatologie « hors coordination de soins », ce qui impose à l'assuré social de faire une réclamation auprès de la caisse entraînant démarches administratives fastidieuses et pertes de temps. De plus, après avoir obtenu satisfaction auprès de la Ramgamex, l'assuré social doit alors à nouveau effectuer un rectificatif auprès de sa mutuelle complémentaire, qui aura nécessairement reçu des décomptes erronés. Malgré de nombreuses demandes effectuées, la Ramgamex n'a pas encore modifié sa façon de traiter ces dossiers et continue de pénaliser ses assurés sociaux. Aussi, il souhaite connaître les suites qu'elle entend donner à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Léautey](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54854

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3622

Question retirée le : 8 juillet 2014 (Fin de mandat)